

rents dans le Washington et l'Oregon vont bénéficier d'une aide fédérale", a déclaré un autre.

"Ces États, qui ont aussi souffert de la gelée, ont été assimilés à des régions sinistrées, de sorte qu'on va rembourser aux producteurs les pertes qu'ils ont subies. Nous nous trouverons donc aux prises avec leur concurrence à un moment où il nous sera absolument impossible de la soutenir, à moins qu'on ne nous aide."

Ces cultivateurs-là ne demandent pas des secours sous forme de subvention; ils ne demandent pas qu'on leur avance trente millions au titre de l'entreposage. Non. Ils désirent simplement qu'on leur accorde ce que le Gouvernement a exigé qu'acceptent les producteurs des Prairies, soit l'occasion d'emprunter. Le Gouvernement a voulu qu'on accorde aux cultivateurs des Prairies des prêts plutôt que des avances, mais ces gens-ci ne désirent pas d'avances. Ils veulent simplement pouvoir emprunter et, à mon avis, ils n'ont pas tort.

Mon grief, c'est que rien n'est prévu pour permettre à ces gens éprouvés de conserver leur commerce. C'est à cela que je songeais, le 30 janvier, en inscrivant au *Feuilleton* la motion dont voici le texte:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos d'instituer un comité composé des autorités fédérales, provinciales et municipales ou de leurs représentants aux fins d'étudier les problèmes créés par une région sinistrée, au Canada, et de déterminer en quoi consiste une telle région.

Je n'entends pas débattre cette résolution en ce moment. Comme l'a dit déjà l'honorable député de Burnaby-Coquitlam, on a jugé bon d'accorder de l'aide aux victimes de l'ouragan Hazel. Il me semble que les mêmes considérations valent dans ce cas-ci. Trois pour cent seulement des terres de la Colombie-Britannique sont arables et la plupart des cultivateurs y vivent sur 3,500 petites fermes.

Il est dix heures moins douze minutes et il me reste à soumettre au ministre deux brèves observations sur le même sujet. La première a trait à un mémoire dont le ministre a reçu un exemplaire, j'en suis sûr. En voici un passage:

Étant donné la grave situation dont nous avons déjà parlé, nous demandons formellement au gouvernement du Canada de préparer les mesures législatives nécessaires pour assurer aux secteurs de l'industrie agricole qui ont besoin d'aide les moyens d'emprunter immédiatement à longue échéance et à des taux d'intérêt modiques et/ou de donner sa garantie à l'égard de prêts bancaires.

Il est beaucoup question de la Fédération des agriculteurs et des demandes qu'elle a présentées au ministre et au Gouvernement. Il avait déjà été question, précédemment, de certaines de ces demandes. Dans sa livraison de février 1956, une publication de la Colom-

bie-Britannique, *Country Life*, exprime l'idée suivante:

Afin de remédier aux circonstances désastreuses, un organisme spécial de crédit du gouvernement fédéral devrait être formé sous le titre de "Administration du prêt agricole d'urgence".

Je n'insisterai pas davantage là-dessus parce que je suis convaincu que le ministre est suffisamment renseigné, puisqu'il a assisté au débat. Je suis bien sûr qu'il ne serait pas nécessaire d'adopter une loi complètement nouvelle, puisque d'autres moyens existent déjà et que la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles pourrait être modifiée de manière à mettre de l'argent à la disposition des cultivateurs pour leur permettre de piquer leurs plants de baies. J'aimerais que le ministre de l'Agriculture se prononce sur la mesure législative adoptée par le gouvernement de la Colombie-Britannique en vue de consentir des prêts aux cultivateurs.

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, un des députés qui a parlé il y a quelques minutes a proposé que nous fassions pour tous les cultivateurs ce que nous faisons pour les producteurs de blé, c'est-à-dire que nous ayons pour tous les mêmes égards. Il s'agit, en particulier, d'obtenir au bon moment les plants qui remplaceront ceux que la gelée a détruits.

Cette situation s'est déjà produite dans les provinces des Prairies et d'autres endroits du Canada; chaque fois, ce sont les gouvernements provinciaux qui ont réglé le problème. On a parlé de politique à ce sujet, mais quel qu'ait été le parti politique au pouvoir dans la province intéressée, il n'y a pas eu de difficulté. Les problèmes de ce genre, je le répète, sont du domaine des provinces et sont réglés au moyen de lois provinciales.

Exemple: les années où les provinces des Prairies n'ayant pas eu de récoltes, il était difficile d'obtenir des semences, les gouvernements provinciaux ont fourni ces semences au coût de millions de dollars.

Une voix: Qui a payé ces semences?

Le très hon. M. Gardiner: Quelqu'un demande: "Qui en a fait les frais?" Les députés de la Saskatchewan ici présents devraient savoir qui en a fait les frais, car c'est en parti grâce à ce programme qu'ils ont pris le pouvoir dans la province. Les gouvernements provinciaux ont payé la note intégralement.

On s'occupera des gens de la Colombie-Britannique exactement comme on s'est occupé des habitants de n'importe quelle autre partie du Canada. Tout ce qu'on leur a laissé entendre c'est qu'il s'agissait d'une question qui devait être résolue par le gouvernement provincial. Les délégués qui sont venus ici